

QUESTION ORALE DU GROUPE ECOLOGIE ENSEMBLE

SESSION du 17 octobre 2024 QUESTION ORALE sur le délaissement de la commission sectorielle 7 et ses conséquences sur les politiques publiques régionales

Exposé des motifs :

En 2021, l'une des premières décisions de votre mandat est de supprimer la direction générale adjointe pour la culture, le sport, les associations, le civisme, la lutte contre la précarité, l'égalité femmes-hommes.

En 2022, la lutte contre la grande précarité est retirée de l'intitulé de la commission sectorielle 7, au motif que les aides régionales en lien avec l'épidémie COVID ne seraient plus d'actualité. Pour rappel, en Pays de la Loire, 9 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Encore en 2022, la nouvelle stratégie Culture Patrimoine voit l'effondrement des crédits régionaux à destination des Arts Vivants.

Toujours en 2022, la stratégie régionale Egalité, Engagement, Civisme est votée sans qu'un bilan soit établi à ce jour. Pourtant, les conclusions d'une récente étude de l'APAS (Association Professionnelle des Administrateurs de Spectacle), réalisée avec le concours du Pôle Régional du Spectacle Vivant, témoignent de la situation alarmante de la diffusion pour l'ensemble des compagnies ligériennes. En effet, le nombre de dates chute d'un tiers et plus pour la saison 2024/25 par rapport aux périodes pré-covid : la moitié des compagnies ligériennes seraient à moins de 20 dates de représentation pour l'année, ce qui place les Pays de la Loire dans la pire position des régions françaises.

En 2023, 3 assemblées régionales, CP et sessions, au cours desquelles, aucun débat ni délibération ne s'est tenu concernant le sport, la culture, le patrimoine, le civisme, les associations, l'égalité femmes-hommes.

En 2024, la commission sectorielle 7 est réduite à 13 mots dans le rapport d'orientations budgétaires 2025 : « promouvoir l'excellence culturelle et patrimoniale à travers notamment l'opération « Terre de cinéma ».

Encore en 2023, la feuille de route régionale sur le sport, annoncée en début de mandat, est abandonnée au profit de la Conférence Régionale du Sport, dont le but n'est certainement pas de définir les priorités du Conseil régional.

Pourtant, les secteurs d'activités concernés par notre commission sectorielle représentent :

- 118 000 emplois locaux dans le secteur associatif en Pays de la Loire, soit plus que l'agriculture. Aujourd'hui, les employeurs associatifs restent particulièrement préoccupés par l'orientation des politiques publiques et le maintien des emplois (Etude INJEP)
- 18 000 emplois locaux dans le secteur culturel marchand et non-marchand en 2022 (source ministère de la culture).
- 1 million de licencié.e.s sportives et sportifs, et est la deuxième région française en terme d'emplois locaux, environ 15 000 (source INSEE).

Notre groupe l'Ecologie Ensemble vous a proposé il y a quelques mois la mise en place d'une stratégie régionale pour l'égalité femmes-hommes et de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et vous l'avez refusée.

Le million de licencié.e.s sportives et sportifs, le mouvement associatif ligérien et les 150 000 emplois concernés par la commission sectorielle 7 méritent un Conseil Régional qui prenne toute sa place, d'organisateur de ces secteurs, comme de soutiens technique et financier.

Aussi, nous vous demandons madame la Présidente :

- Quelles sont les perspectives et les moyens que vous allez allouer pour relever le défi républicain du bien vivre ensemble, au cœur des thématiques de la commission sectorielle 7 ?

- Quelles dispositions comptez-vous prendre à court et à moyen terme pour soutenir le secteur du spectacle vivant ?

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. N. S.' with a stylized flourish at the end.